

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2008

---

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 5590 à 5601

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« L'exercice de ses activités bénévoles est un motif de refus de travailler le dimanche. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Donner plus de place à l'humain à travers notamment l'enrichissement des relations humaines et l'engagement bénévole par exemple. Le dimanche peut être l'occasion de se consacrer à ce type d'activités qui échappent au marchand. Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 5590 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg  
Adt n° 5591 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro  
Adt n° 5592 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy  
Adt n° 5593 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine  
Adt n° 5594 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel  
Adt n° 5595 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico  
Adt n° 5596 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono  
Adt n° 5597 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt  
Adt n° 5598 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot  
Adt n° 5599 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got  
Adt n° 5600 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier  
Adt n° 5601 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille